

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00264

Numéro SIREN : 384 138 855

Nom ou dénomination : TRENDL FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 21323

**CERTIFIÉ
CONFORME**

TRENDEL FINANCES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 38 112,25 €

Siège social : 22 rue Hannong

67500 HAGUENAU

384 138 855 RCS STRASBOURG

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 55 976,84 €, de la manière suivante :

Origines

Report à nouveau antérieur

71.41

Résultat de l'exercice

55 976.84

Affectations

Réserves facultatives

56 000.00

Report à nouveau

48.25

TOTAUX

56 048.25

56 048.25

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2020	62 500.00	25.00	62 500.00	/
31/12/2019	62 500.00	25.00	62 500.00	/
31/12/2018	62 500.00	25.00	62 500.00	/

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS TRENDL FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise		22 rue Hannong 67300 HAGUENAU		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET*		3 8 4 1 3 8 8 5 0 0 0 1 8		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le. 31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	258 574
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	15
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ		BK	258 589
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	47 716
	DIVIERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	205 578
Disponibilités		CF	CG	264 600	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	300	
	TOTAL (III)	CJ	CK	518 196	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM			
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	776 785	IA	776 785
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS TRENDEL FINANCES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112)	DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	454 800		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	71		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 976		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	552 771		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 793		
	Dettes fiscales et sociales	DY	80 020		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	79 199		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	224 014		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	776 785		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	224 014		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CONFORME

CONFORME



Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

CERTIFIÉ
CONFORME

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

CERTIFIÉ
CONFORME



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1. Convention d'animation

Une convention d'animation et de prestations de services a été conclue le 1er janvier 2015 entre la SAS TRENDÉL FINANCES et sa fille, la SASU TRENDÉL ET FILS.

A ce titre, la SAS TRENDÉL FINANCES a facturé 754 000 € au titre de l'année 2021.

2. Covid-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact limité sur son activité.

A la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

3. Guerre Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24/02/2022 et les sanctions qui en découlent constituent un événement post-clôture.

A la date d'arrêté des comptes, la société estime que cet événement aura un impact limité sur son activité et que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

CEBZARIE
CONFORME

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TRENDL FINANCES

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 776 786 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 55 977 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

<1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :



Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectuée indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.

- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2021, la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est de 245 980,29 euros et se décompose de la manière suivante :

- CM EURO AC C D : 110 717,07 euros intégrant une plus value latente de 33 582,41 euros
- CM FRANCE 3D : 135 263,22 euros intégrant une plus value latente de 57 738,97 euros

De ce fait, aucune dépréciation n'a été constatée au titre des moins values latentes.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

COPIE
COMPTES ANNUELS
2021

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

LE
COMPTABLE
CONFORME



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	258 575			258 575
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	258 590			258 590
ACTIF IMMOBILISE	258 590			258 590

CE DOCUMENT
CONFORME

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais accessoires sont comptabilisés en charges, étant précisé que les titres immobilisés ne comprennent pas de titres de participation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE

- Filiales

(détenues à + 50 %)

SASU TRENDDEL & FILS	840	-189	100,00	259	259			6 168	40	
----------------------	-----	------	--------	-----	-----	--	--	-------	----	--

- Participations

(détenues entre 10 et 50%)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES

- Autres filiales françaises

- Autres filiales étrangères

- Autres participations françaises

- Autres participations étrangères

[Signature]

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 48 017 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	47 717	47 717	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	300	300	
Total	48 017	48 017	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,25 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

CONFIRMÉ

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 224 014 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 794	64 794		
Dettes fiscales et sociales	80 021	80 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	79 200	79 200		
Produits constatés d'avance				
Total	224 014	224 014		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FNPF - ASSURANCE TRANSPORT	750
FNPF - EC	24 960
FNPF - CAC	6 480
CAP FPC	1 686
CAP TA	1 124
CAP - CET	130
Total	35 129

(Signature)
 PIERRE MARX ET ASSOCIES
 2 rue de Copenhague 67000 SCHILTIGHEIM
 Tél. 03 90 22 75 22

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - DOCUMENTATION GENERALE			300
Total			300

Comptes Annuels
2021

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
PRESTATION DE SERVICES	754 000
TOTAL	754 000

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SAS TRENDDEL FINANCES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES. Elle agit en qualité de tête de groupe.

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;
- Les économies d'impôts réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;
- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédit d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

